



CHAMBRE DES DEPUTES Entrée le: 22 AOUT 2016 2326
---

**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg, le 22 août 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Santé, Monsieur le Ministre de l'Education nationale de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Justice.

Le gouvernement avait déclaré en septembre 2015, que la raison pour laquelle parfois des nouveau-nés sont gardés durant les premiers mois de leur vie au sein d'hôpitaux suite à une mesure de garde provisoire prononcée par le juge de la jeunesse, est lié à un manque de familles d'accueil prêtes à offrir un milieu familial sécurisant.

Sachant que récemment le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation afin de trouver davantage de familles d'accueil, j'aimerais poser les questions suivantes aux ministres concernés :

- Combien de nouvelles familles se sont déclarées prêtes à accueillir un enfant ?
- Combien de nouveau-nés ont été placés dans des familles d'accueil en 2016 ?
- Qu'en est-il de la construction annoncée en 2015 d'une nouvelle pouponnière pour la Maison Françoise Dolo prévue pour accueillir 48 enfants de moins de 3 ans ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 21 octobre 2016



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 2326 de Madame la Députée Françoise Hetto**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hetto.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 21 octobre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2326 de la Députée Françoise Hetto**

• **Combien de nouvelles familles se sont déclarées prêtes à accueillir un enfant ?**

L'activité « d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil » ou « placement familial » constitue une mesure d'aide à l'enfance au sens de l'article 11 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille et ce en faveur d'enfants en situation de détresse psychosociale. En date du 1<sup>er</sup> avril 2016, 494 enfants étaient accueillis dans une famille d'accueil « jour et nuit » dont 201 auprès d'un membre plus ou moins éloigné de leur famille.

J'ai lancé avec mes collaborateurs de l'Office national de l'enfance la campagne « Gitt Fleegefamill » en date du 23 mai 2016 pour sensibiliser le grand public et recruter de nouvelles familles d'accueil.

Cette campagne a suscité de nombreuses manifestations d'intérêt : 137 appels téléphoniques au mois de mai et 99 au mois de juin 2016 sur le numéro d'appel gratuit, 200 « pageviews » en moyenne par jour du site internet spécifique et présence de 99 personnes intéressées lors des deux séances d'information les 16 juin et 7 juillet 2016. Retenons aussi que la presse s'est largement impliquée dans la campagne.

En date du 20 septembre 2016, 37 dossiers de candidature formalisés ont été envoyés suite à la campagne. En général les familles intéressées ont besoin d'un certain temps de réflexion avant de s'engager dans un projet « famille d'accueil ». Ainsi le ministère va probablement encore recevoir un certain nombre de candidatures au cours des prochains mois. Le même nombre de familles ont été mises en contact avec un service d'accompagnement pour accomplir la procédure de sélection, d'initiation et de formation.

• **Combien de nouveau-nés ont été placés dans des familles d'accueil en 2016 ?**

Depuis le premier janvier 2016, onze nouveaux placements en familles d'accueil agréées d'enfants de moins de trois ans ont pu être mis en œuvre. Deux de ces enfants ont été accueillis en famille d'accueil à leur naissance. Les neuf autres enfants ont bénéficié de mesures d'aide préalables à l'accueil en famille. Ainsi quatre enfants ont bénéficié d'un court séjour dans un centre d'accueil spécialisé pour enfants de moins de trois ans et un enfant a transité par une famille d'accueil de dépannage. En ce qui concerne quatre enfants sur les 11 un essai de réintégration familiale a été mis en œuvre.

Il y a lieu de souligner que l'Office national de l'enfance a mis en place, dans le même intervalle de temps, six nouveaux suivis de situations d'accueil en famille « proche » d'enfants de moins de trois ans. Ainsi un total de dix-sept enfants de moins de 3 ans ont ainsi pu être intégrés dans un encadrement de type familial en 2016, alors que seize autres enfants de moins de trois ans sont toujours accueillis dans un centre d'accueil.

Indiquons à titre d'information que les enfants de moins de trois ans représentent en 2015, 7,2% des enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil jour et nuit.

Pour promouvoir l'accueil en famille et pour mieux encadrer les différentes situations d'accueil en famille, le gouvernement entend déposer au cours des prochains mois un projet de loi spécifique.

- **Qu'en est-il de la construction annoncée en 2015 d'une nouvelle pouponnière pour la Maison Française Dolto prévue pour accueillir 48 enfants de moins de 3 ans ?**

La « Maison Dolto » a été créée en 2007 afin de répondre à une situation d'urgence. Elle accueille des nouveau-nés et des enfants en bas âge avec des besoins médicaux spécifiques ainsi que des difficultés de développement.

Actuellement, la « Maison Dolto » est organisée sur deux sites géographiques distincts et peu appropriés pour l'accueil des bébés. C'est la raison pour laquelle le gouvernement prévoit la construction de la nouvelle « Maison Dolto » à Pétange.

La nouvelle construction prévoit 32 places pour des bébés âgés de 0 à 3 ans et 16 places pour les enfants de plus de 3 ans. L'Administration des Bâtiments Publics coordonne le projet dont question et actuellement, l'élaboration de l'avant-projet sommaire est en cours.



Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse